

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal  
Séance du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard GIARD, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 20 mars 2017
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2017

**Etalent présents :** Bernard GIARD, Hugues BANNET, Stéphane CLEMENT, Dominique ROUSSELOT, Jean Joseph LE PAN , Corinne TOULME, Hervé MICHEL de la BAUME, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, , Thomas PERRARD, Yann COCHENNEC, Anne-France NAUDIN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir :** Véronique BERTHO ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT, Cécile GUILLOTTE ayant remis pouvoir à Camille LE FLOCH.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :** Pierrick THOMAS

**Secrétaire de séance :** Thomas PERRARD

\*\*\*\*\*

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la commission communale des finances, réunie le 9 mars 2017, décide de voter, à l'unanimité, les subventions ci-dessous :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2017
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>200,00</b>
UNC Anciens Combattants Locmaria	100,00
Club de Lann Ivrec	100,00
<b>AGENDA 21</b>	<b>400,00</b>
Association Astronomique de Belle-Ile	100,00
Protection et Conservation de l'Abellie Noire BI	150,00
L'école du Chat Libre	150,00
<b>SNSM</b>	<b>1 000,00</b>
<b>AGRICULTURE</b>	<b>800,00</b>
Syndicat d'élevage	800,00
<b>SOCIAL</b>	<b>750,00</b>
Secours Catholique Délégation du Morbihan	50,00
Restos du cœur	500,00
Aide aux devoirs	200,00
<b>FESTIVAL</b>	<b>2 100,00</b>
Tomm Eo	800,00
Festival Lyrique	800,00
Belle Ile en jazz	200,00
Théâtre au bord du champ	300,00
<b>MUSIQUE ET CULTURE</b>	<b>350,00</b>
Les Guerueur	150,00

Cle de théâtre Vindilis	100,00
La puce à l'oreille	100,00
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>	<b>1 250,00</b>
Youna	250,00
Yachting Club de Belle Isle "La Belliloise"	1 000,00
<b>SPORT</b>	<b>2 500,00</b>
Foyer Socio-Culturel	600,00
Vélo Club Bellilois - Ecole de cyclisme	300,00
ASBI Ecole de foot	600,00
ASBI Mondial pupilles	1 000,00
<b>VOYAGES SCOLAIRES + APLI</b>	<b>1 075,00</b>
Lycée Keranna Kervignac	50,00
Lycée Marcel Callo Redon	50,00
Collège Sainte Croix	225,00
Collège Michel Lotte	550,00
A.P.L.I	200,00
<b>COLLEGE MICHEL LOTTE</b>	<b>200,00</b>
Expo photos Groix-Ile d'Yeu	200,00
5 femmes guerre 14/18 à Quiberon	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 625,00</b>

Les élus terminent en soulignant qu'il n'y a aucune obligation de la commune de verser une subvention à une association, qu'il s'agit d'un choix politique d'aider celles-ci au vu de leurs budgets. Une association qui a cumulé un excédent budgétaire n'a pas lieu d'être aidée.

## **2. PARTICIPATION AU PRIX DES INCORRUPTIBLES 2016-2017**

Cette année scolaire, l'école participe une nouvelle fois à l'opération « Prix des Incorruptibles » : des livres destinés à des enfants allant de la maternelle au CM2, ont fait l'objet d'une sélection nationale, et sont mis à disposition afin qu'ils puissent effectuer un classement. En fait, les enfants se constituent en jury. A noter que ces livres sont ensuite conservés à l'école.

La commune règle la facture directement.

A l'issue du vote des enfants, un spectacle est donné pour l'ensemble des écoles.

Le conseil municipal est d'accord pour que la commune de Le Palais centralise la facture du spectacle pour l'ensemble des écoles de l'île dans le cadre de cette opération. Ainsi, les élus autorisent Madame le Maire à régler la part due à la commune de Le Palais au titre de la participation de l'école de Locmaria.

## **3. ACQUISITION D'UN SANI-MOBILE POUR LE CAMPING DE PORT-ANDRO**

Le sanitaire mobile n°2 du camping de Port-Andro nécessite d'être changé. Les élus souhaitent profiter de ce remplacement pour équiper le camping, comme l'imposera la réglementation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'un sanitaire accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Un devis a été demandé à la société Solfab pour nous proposer un sanitaire aux mêmes dimensions que celui existant incluant cette spécificité.

Les élus autorisent l'achat de ce nouveau sanitaire.

La séance est levée à 21 h 05.